

25 MAI 2023

Enregistrement

25 MAI 2023

	ENGAGEMENT DE L'ELEVEUR DANS LA CPB	CPB EN 0101	p 1/2
	Version : 04/12/2021		

Je soussigné, Monsieur, Madame..... MIGNON Raphaël,
agissant pour le compte de (nom de la personne morale),
m'engage à soumettre à la certification de la parenté des bovins tous les veaux issus de toutes les
femelles présentes sur mon exploitation pour la ou les races suivantes :

- BARDAISES 24.

Je déclare avoir pris connaissance des obligations relatives aux opérations de certification de la parenté
des bovins détenus sur mon exploitation numéro FR 24 368 001

Ces obligations portent plus particulièrement sur les points suivants :

RESPECT DE LA REGLEMENTATION :

- ♦ Respecter la réglementation en vigueur relative à la monte publique ;
- ♦ Respecter la réglementation en vigueur relative à l'identification des bovins ;

TENUE DU REGISTRE DE MONTE :

- ♦ Vérifier la compatibilité génétique de chaque reproducteur mâle avant utilisation pour la monte privée naturelle ou pour la monte privée artificielle;
- ♦ Tenir à jour un registre des montes naturelles ou artificielles pour toutes les femelles concernées de mon exploitation :
 - ☞ conserver les bulletins d'insémination animale et les attestations de transfert embryonnaire ;
 - ☞ enregistrer la date de saillie d'une femelle par un taureau et/ou la date d'entrée et la date de sortie d'un taureau dans un lot de femelles ;
 - ☞ dans le cas de femelles fécondées sur une autre exploitation, obtenir de l'éleveur précédent la liste des événements de fécondation réalisés sur la femelle depuis le dernier vêlage ;
- ♦ Déclarer, dans les sept jours, au Service Identification (SCIAPL) la constitution et l'épuisement d'un stock de semences dans le cadre de la monte artificielle privée ;

NOTIFICATION DES NAISSANCES :

Notifier pour tous les veaux nés (mâle, femelle, mort-né), au SCIAPL, dans un délai de 7 jours après la naissance :

- ♦ la naissance et l'identité des veaux ;
- ♦ en même temps que les informations relatives à l'identification, les informations suivantes :
 - ☞ les informations sur le père : le code pays et le numéro national du père présumé, la mention « IA » si l'événement de fécondation était une insémination artificielle publique, ou la mention « ne sais pas » ;
 - ☞ les informations complémentaires nécessaires à la certification (jumeau, (transplantation embryonnaire, conditions de naissance, avortement, poids naissance, poids pesé, tour de poitrine) ;
- ♦ les anomalies morphologiques constatées.

RESULTAT DE LA CERTIFICATION :

- ♦ Vérifier, sur le passeport, le résultat de la certification,
- ♦ Faire part d'une réclamation éventuelle sur le résultat de la certification dans les sept jours qui suivent la réception du passeport ;
- ♦ Demander, si nécessaire, une vérification de compatibilité génétique du veau avec ses parents supposés ;
- ♦ Restituer au SCIAPL le passeport de tous les animaux dont la parenté certifiée a été modifiée ou annulée ;

	Enregistrement	ENGAGEMENT DE L'ELEVEUR DANS LA CPB	CPB EN 0101	p 2/2
	Version : 04/12/2021			

FIABILITE/RESPECT DES ENGAGEMENTS :

- ♦ Consulter le SCIAPL en cas de doute ou en cas de difficultés relatives à l'application de ce contrat ;
- ♦ Accepter la visite de tout agent mandaté par le SCIAPL ;
- ♦ Accepter tout contrôle réalisé par un agent du SCIAPL dans le cadre du dispositif, dont la liste et les modalités sont disponible auprès du SCIAPL
- ♦ Sur demande d'un agent mandaté par le SCIAPL, communiquer toute information dont je dispose, utile à la mise en œuvre des procédures de certification,
- ♦ Assurer la contention des animaux permettant leur examen et/ou la réalisation des prélèvements nécessaires à une vérification des informations que j'ai notifiées ou des parentés que le SCIAPL a certifiées ;
- ♦ M'acquitter des sommes dont je suis redevable pour les opérations de certification, sur présentation de la facture correspondante ;

L'engagement est signé pour une durée de un an et renouvelable par tacite reconduction. Il peut être résilié par le naisseur, sur demande écrite auprès de du SCIAPL, avec un préavis d'un mois.

Je suis informé que le non-respect d'une seule de mes obligations peut se traduire par l'annulation de parentés certifiées, la suspension de mon contrat d'engagement, voire sa résiliation.

Fait à St ANTOINE CURATTE le 25/05/2023

Vu, le naisseur

Signature



REÇU LE

Reçu au SCIAPL le 25 MAI 2023

Après réception par le SCIAPL de la déclaration signée, un exemplaire est remis au naisseur

Dordogne

ASSELDOR IPG 24
Boulevard des Saveurs
CréaVallée Nord
Coulounièix-Chamiers
24060 PERIGUEUX Cedex 9
Tél. : 05 53 35 88 98
Fax : 05 53 45 15 05
ipg@eleavage24.com

Haute-Vienne

Chambre d'Agriculture de Haute-Vienne
Service Identification
SAFRAN
2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 PANAZOL
87017 LIMOGES Cedex 1
Tél. : 05 87 50 40 30
Fax : 05 87 50 40 40
identification@haute-vienne.chambagri.fr

	Enregistrement	CPB EN 0113	p 1/1
	CONSENTEMENT POUR L'UTILISATION DES DONNEES (Recueil du consentement SCIAPL 20211216)		
Version : 04/12/2021			

Je soussigné, Monsieur, Madame MIGNON RAPHAEL
 agissant pour le compte de (nom de la personne morale) SCEA MIGNON
 N° d'Exploitation : FR 2/4/3/6/8/0/0/1/

♦ Donne mon consentement pour que le SCIAPL (Service Commun Identification Animale Périgord Limousin) accède à toutes les données brutes et élaborées de mon élevage nécessaire à l'exécution de ses missions définies dans le cadre de la réglementation française et européenne. Les données concernées, susceptibles d'être collectées sur mon exploitation sont :

- Données d'identité et de certification de la parenté des bovins (y compris les données d'analyse ADN et de compatibilité génétique utiles à la certification de la parenté des bovins),
- Données de reproduction, de performances, données d'indexation,
- Données relative aux anomalies génétiques et gènes d'intérêt par OS,
- Données relatives au Livre Généalogique et participation au PS, nécessaires à l'édition de documents délivrés par l'OS.

♦ Donne mon consentement pour que l'interprofession France Génétique Elevage (FGE) accède aux données d'analyse ADN des animaux prélevés dans mon élevage à l'usage exclusif de Vérification de Compatibilité Génétique (dans le cadre de l'utilisation optimale des analyses déjà existantes).

♦ En complément en cochant les cases correspondantes, je donne mon consentement pour que le SCIAPL accède aux données suivantes pour les services d'appui technique ou de conseil qu'ils peuvent me rendre en complément de leurs missions règlementaires :

- Données d'identité et de certification de la parenté des bovins (y compris les données d'analyse ADN et de compatibilité génétique utiles à la certification de la parenté des bovins),
- Données de reproduction, de performances, données d'indexation,
- Données relative aux anomalies génétiques et gènes d'intérêt par OS,
- Données relatives au Livre Généalogique et participation au PS, nécessaires à l'édition de documents délivrés par l'OS.

♦ Le consentement complémentaire peut être résilié à tout moment, sur demande écrite auprès du SCIAPL.

REÇU LE

25 MAI 2023

A : ST ANTOINE CUNOND

Date Signature : 25.05.2023

Signature :

